

DELIBERATION N°22/2018

Le **Mardi 13 mars 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 2/03/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			X	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe			X	ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc		X		EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 14 1 9

TOTAL VOTANTS 16 1

TOTAL VOIX 25

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180313-DEL22-2018-DE
Date de télétransmission : 20/03/2018
Date de réception préfecture : 20/03/2018

DELIBERATION N°22/2018

Objet : ACQUISITION

**Opération : 16 313 – Réserves foncières
Demandeur : HERMILLON
Axe d'intervention : Réserves foncières
Date de fin de portage prévue : 1 an après la 1^{ère} acquisition
Taux de portage annuel HT : 3 %**

Suite au remembrement de 2006, la commune est propriétaire en indivision de 3 parcelles de terrains constructibles et viabilisés.
Cette dernière souhaiterait que l'EPFL73 se porte acquéreur des propriétés des 65 coindivisaires de ces parcelles, afin de les urbaniser.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
HERMILLON	ZA242	La Rua	702	Bois	AUd	60€/m ²
HERMILLON	ZB37	La Rebouda	470	Bois	AUd	60€/m ²
HERMILLON	ZB126	Derrière la tour	732	Bois	AUd	60€/m ²
TOTAL			1904			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

Le 20/03/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180313-DEL22-2018-DE
Date de télétransmission : 20/03/2018
Date de réception préfecture : 20/03/2018